

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 19568 - 76ÈME ANNÉE

Conséquence de l'augmentation du nombre de vols depuis la France cette semaine

Coronavirus à La Réunion : encore 8 nouveaux cas importés confirmés, à quand la fermeture de l'aéroport ?



Cette semaine marque la première étape vers un retour progressif à la normale pour le trafic aérien en provenance de la France. Le nombre de vols est en augmentation, tandis que la limite de 250 passagers par avion a été supprimée. Le résultat ne s'est pas fait attendre : 6 nouveaux cas importés rien que pour la journée d'hier. S'y ajoutent deux nouveaux cas qui sont des personnes qui avaient un résultat négatif au test préalable à l'embarquement, mais qui ont été positives au COVID-19 au bout d'une semaine de quarantaine, ce qui veut dire qu'elles étaient porteuses du coronavirus avant de venir à La Réunion sans que cela ait pu être détecté. Ceci montre donc que la quarantaine reste la seule protection efficace contre les cas importés de France, et que sa suppression

ne peut avoir qu'une seule conséquence : la fermeture de l'aéroport. Toute autre décision mettra en danger la santé des Réunionnais, les exposant à une vague épidémique causée par celles et ceux qui placent des intérêts personnels avant l'intérêt général.

8 nouveaux cas importés ont été annoncés hier par la préfecture de La Réunion et l'Agence régionale de santé selon un communiqué diffusé hier par la préfecture. Voici un extrait :

« La préfecture et l'Agence Régionale de Santé confirment 8 nouveaux cas de coronavirus COVID-19 enregistrés à La Réunion ce jeudi 25 juin à 15h00, soit un total de 516 cas depuis l'apparition du premier cas le 11

mars 2020.

Sur ces 8 nouveaux cas :

- 2 avaient réalisé un test préalable à leur embarquement dont le résultat était négatif, conformément au protocole sanitaire expérimental mis en place par le Ministère des Solidarités et de la Santé et le Ministère des Outremer ; le test réalisé à 7 jours après leur arrivée, au terme de la septaine, s'est révélé positif ;
- 6 ont été testés à leur arrivée à l'aéroport, en provenance de métropole et de Mayotte.

Les sujets contacts sont en cours d'identification, pour la mise en œuvre des mesures de quatorzaine et des tests.

Ces situations confirment l'utilité et la pertinence du dispositif de contrôle sanitaire mis en place par la préfecture et l'ARS de La Réunion, afin d'avoir un suivi renforcé des passagers entrant à La Réunion, et l'importance de respecter les mesures de confinement à l'arrivée et de se soumettre au test 7 jours ou 14 jours après l'arrivée selon les dispositifs. »

Le danger vient de France plus que de Mayotte

Ceci signifie que contrairement à ce qui peut être écrit ailleurs, le danger pour La Réunion n'est pas le rétablissement des liaisons aériennes avec Mayotte, mais tout simplement l'augmentation du trafic aérien en provenance de France, pays aux prises avec une épidémie dont il apparaît prématuré d'affirmer qu'elle est totalement sous contrôle. 252 foyers de coronavirus y ont été découverts entre le 9 mai et le 24 juin. Le taux de reproduction est supérieur à 1 dans les régions suivantes : Auvergne, Grand Est, Centre et Normandie où de nouveaux foyers ont été signalés. La situation de l'Île de France où sont implantés les aéroports desservant La Réunion est officiellement à 0,95. C'est la limite. Une valeur supérieure à 1 signifie que le nombre de cas confirmés va augmenter.

242 décès contre 298 la semaine précédente ont encore été relevés. Il est faux de dire que Mayotte et la Guyane sont responsables à elles seules de ce chiffre encore très élevé. Rappelons que depuis le début de l'épidémie, la France a confirmé plus de 160.000 cas de COVID-19 et près de 30.000 décès.

Irresponsabilité du lobby anti-quarantaine

C'est dans ce contexte qu'un lobby anti-quarantaine demande la levée de cette disposition de santé publique pour les voyageurs venant de France. Si ce vœu avait été exaucé, alors cela signifiait qu'au moins deux personnes seraient passées à travers les mailles et auraient pu contaminer librement les Réunionnais. En effet, les deux personnes testées positives au bout d'une quarantaine d'une semaine avaient présenté un test négatif au COVID-19 au moment d'embarquer à Roissy. Ceci place les autorités face à un

défi : s'assurer que les autres passagers présents dans le même vol que ces deux personnes ont bien suivi scrupuleusement leur quarantaine, et ont bien été contrôlées négatives au COVID-19 au terme de leur semaine d'isolement.

Risque de catastrophe sanitaire

La quarantaine n'est pas la seule mesure dans le viseur de ceux qui affirment qu'il faut tout ouvrir pour relancer l'économie. En effet, lors du passage du texte sur la fin de l'état d'urgence sanitaire au Sénat, des sénateurs ont supprimé l'obligation d'un test de dépistage pour se rendre à La Réunion depuis la France. Ils estiment que cette disposition ne doit servir qu'à protéger la France d'importations de cas de la Guyane ou de Mayotte, et donc n'être imposée qu'aux passagers en provenance de ces territoires. Compte-tenu du nombre contraints de tests à Mayotte et en Guyane, il ne sera pas possible de tester tous les passagers qui veulent aller en France. Par conséquent, cela équivaldrait à condamner à la quarantaine de 2 semaines toutes ces personnes, alors que dans l'autre sens, il n'y aurait aucun contrôle.

Si ces tests n'étaient pas obligatoires, et si la quarantaine était supprimée, alors les 6 cas importés hier de France et de Mayotte n'auraient pas été détectés. Ces 6 personnes auraient alors également pu contaminer la population car elles n'auraient pas su qu'elles étaient contaminées par le COVID-19. Néanmoins, les autorités doivent malgré tout relever un défi considérable : contacter tous les passagers pour déterminer qui sont les « cas contact », puis les placer à l'isolement et surveiller si leur quarantaine est bien effectuée.

Cas importés impossibles à maîtriser sans quarantaine

L'objectif annoncé des autorités est de revenir à une trentaine de vols par semaine durant cet hiver, tout en faisant sauter la limite de 250 passagers par vol. Un avion desservant La Réunion peut embarquer plus de 400 passagers. Avec seulement 75 % de taux de remplissage, cela voudrait dire que 9.000 personnes débarqueraient à La Réunion sans quarantaine chaque semaine.

Le protocole privilégié par le gouvernement et les professionnels du tourisme se limite à un test à réaliser avant l'embarquement. Cette procédure vient de montrer une grande faille. Car sur les 9.000 tests qui seraient réalisés préalablement en France, il est certain qu'une partie d'entre eux seraient négatifs, alors que la personne serait porteuse du coronavirus sans le savoir, et sans que les autorités le sachent également. Combien seraient-ils alors à déambuler tranquillement, sans les précautions indispensables à observer par un patient atteint par le COVID-19 ?

Le rebond du nombre de nouveaux cas de coronavirus observé hier à La Réunion rappelle que le principal danger qui guette les Réunionnais est l'arrivée du virus par les vols venus de France. Cela montre que si la quarantaine est supprimée, la seule manière de protéger les Réunionnais est la fermeture de l'aéroport aux vols commerciaux en provenance de la France. Sinon, l'épidémie de COVID-19 va connaître une première grosse vague à La Réunion, ce qui renforcera l'isolement de notre pays dans sa région.

M.M.

Edito

D'un confinement à l'autre, le choix de l'autonomie alimentaire

Le confinement sanitaire a accéléré la réflexion sur divers aspects de l'autonomie alimentaire. Le sujet est vaste et il est largement discuté. Dans Témoignages, nous avons déjà consacré plusieurs articles et éditos pour noter qu'à chaque fois, cela dépendait d'une volonté politique. Voici un exemple de choix politiques à échelle communale.

A Saint-Denis de La Réunion, le projet porté par Ericka Bareigts et son équipe, propose de donner plus d'envergure aux « jardins partagés ». Dans ce concept, des parcelles sont octroyées à des particuliers qui s'engagent à suivre une formation et à y pratiquer une agriculture sans produits chimiques, pour leur consommation personnelle. Le projet futur prévoit aussi la remise de « Permis de planter » dans l'espace public. Ainsi, chaque citoyen qui le souhaite pourrait se voir attribuer une parcelle de terre, au plus près de chez lui, pour la cultiver. Enfin, un moratoire sera mis sur la construction de nouvelles surfaces commerciales, afin de préserver les terres.

Le sujet dépasse le côté consumériste. Il touche à l'aménagement urbain et à la philosophie de vie. Par exemple, des jardins vont remplacer le gazon ou les dépôts sauvages aux pieds des immeubles. Portées par les habitants eux-mêmes, ces activités permettront d'améliorer les rapports entre voisins et entre générations. Depuis, la plantation de condiments jusqu'aux plantes médicinales, en passant par les recettes, les discussions seront très riches, et les enfants aussi participent au potager !

D'autres villes françaises, comme Rennes ou

Albi, ont aussi choisi de s'orienter vers une certaine indépendance alimentaire avec la participation la plus large des habitants. Le but clairement affiché est de sécuriser les approvisionnements en cas de crise alimentaire et s'assurer une meilleure qualité des produits consommés. Différentes actions sont organisées, comme la mise en place de potagers et vergers urbains ainsi que des bacs publics pour cultiver des légumes. Les circuits courts sont facilités afin de réduire l'impact carbone lié aux transports de marchandise.

Bien évidemment, il faudra beaucoup plus que ça pour atteindre l'Autonomie Alimentaire qui concerne tout un pays. Dans le cas de La Réunion, cela nécessite une cohérence au niveau régional. Le projet dionysien va, d'ores et déjà, permettre de renouer le dialogue dans la société à partir d'un sujet vital. Il vise à nous déconfiner de nos appartements et de nos habitudes sédentaires. Il vise l'amélioration du cadre de vie, en apportant plus de verdure. Les personnes âgées et les populations fragiles, vivent l'enfer de l'isolement et de la pollution sonore alors qu'elles ont besoin d'un écosystème apaisant et sécurisant.

Les communistes de Saint-Denis sont fiers d'être impliqués dans ce projet au service de tous les Dionysiens. D'un confinement à l'autre, ce programme a anticipé les effets de la crise sanitaire, il est urgent maintenant de le rendre concret.

Julie Pontalba

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

60e anniversaire de la restauration de l'indépendance de Madagascar

Des Réunionnais militants de la lutte pour l'indépendance de Madagascar

Le 26 juin 1960 marqua le retour de la souveraineté de Madagascar, 64 ans après la destruction du Royaume de Madagascar par l'invasion française. La colonisation de Madagascar eut lieu sous l'impulsion d'un Réunionnais, François de Mahy, qui était alors ministre français de la Marine. Pour l'honneur du peuple réunionnais, des compatriotes ont su laver cette ignominie en prenant parti pour la cause de la libération des Malgaches du joug colonial. Ce fut notamment le cas de Paul Dussac et Francis Sautron. Ce 60e anniversaire de la restauration de l'indépendance de Madagascar est l'occasion de leur rendre hommage.

Ce 26 juin marque le 60e anniversaire de la restauration de l'indépendance de Madagascar. La Grande île avait été annexée par la France en 1896, puis mise sous le joug colonial jusqu'en 1958, date de l'abrogation de la loi d'annexion. Mais Madagascar n'était pas encore redevenue totalement indépendante. Elle était une République autonome au sein de la Communauté française. Le retour de Madagascar à la pleine souveraineté eut lieu le 26 juin 1960. Mais la présence française se maintint fortement jusqu'à la révolte des étudiants de 1972. Cette période aboutit au départ de l'armée française qui transféra ses bases militaires à La Réunion : de Diego Suarez au Port pour la marine, et d'Ivato à Gillot pour l'armée de l'air. Pendant ce temps, les Malgaches mettaient fin à la colonisation de la Sakay par des Réunionnais envoyés là-bas par la France.

Le 26 juin 1960 marque donc la fin officielle de l'occupation française qui détruisit l'État malgache et exploita de manière criminelle le peuple malgache. Durant cette période, des Réunionnais jouèrent un rôle important.

François de Mahy : bourgeois créole responsable de la colonisation de Madagascar

François de Mahy était membre de la classe dominante de l'époque. Il était le porte-parole des intérêts d'une bourgeoisie créole pour qui Madagascar était une terre à piller. Lorsque François de Mahy devint ministre français de la Marine, il prit la tête du parti

de la guerre contre Madagascar. Nos voisins avaient déjà subi des attaques de l'armée française. Cette offensive eut pour effet la signature d'un traité faisant de Madagascar un protectorat de la France. La structure de l'État malgache était conservée, mais les termes peu clairs du traité ont été exploités par la France. Le statut du protectorat était jugé insuffisant par la classe de François de Mahy, partisane de la colonisation totale de Madagascar par l'anéantissement de l'État malgache. François de Mahy fut alors l'artisan du déclenchement de l'invasion française de Madagascar qui aboutit à l'annexion du pays par la France.

Se comportant en maîtres du pays, les Français firent détourner des rivières pour assécher des terres, détruire les rizières et y construire de nouveaux quartiers, bouleversant totalement Antananarivo. La France imposa à Madagascar une société de classes, organisée de la manière suivante :

- au sommet trônaient les Français ;
- ensuite se trouvaient les Réunionnais qui étaient la majorité des colons, et qui aspiraient à avoir les mêmes droits que les Français ;
- en dessous des Réunionnais se situaient les Malgaches ayant obtenu la nationalité française ;
- et tout en bas étaient les Malgaches, quelle que soit leur ascendance.

Autrement dit, les Réunionnais faisaient partie des classes supérieures, sans avoir la main sur les décisions. Si beaucoup étaient des colons, d'autres étaient fonctionnaires. Ainsi Jean Ralaimongo, militant de l'indépendance malgache, eut affaire à un policier nommé Ferrère dont l'origine réunionnaise ne fait guère de doute.

Paul Dussac : une vie au service des Malgaches

Pour l'honneur du peuple réunionnais, plusieurs de nos compatriotes prirent la décision de se mettre au service de la cause des Malgaches. Ils auraient pu limiter leur action à demander l'égalité entre les Français et les colons créoles, mais ils sont allés bien plus loin. En abandonnant leur appartenance à une classe supérieure, ils étaient aux côtés des opprimés et



L'hôtel de ville d'Antsirana fut construit quand le Réunionnais Francis Sautron était maire de la ville.

durent subir la prison, les tentatives d'assassinat, l'exil et les autres mauvais traitements réservés par l'administration française à ceux qui remettaient en cause l'ordre colonial.

Paul Dussac fut un de ces Réunionnais. Arrivé à Madagascar dans les années 1920, il était un colon qui fut ensuite agent d'affaires. Il défendait les Malgaches qui avaient affaire à la justice coloniale. A cette époque, les Malgaches n'avaient aucun droit et ne pouvaient adhérer à un parti politique. Communiste, Paul Dussac fut un des fondateurs du Parti communiste de la région de Madagascar. Affilié au PC, le PCRM donnait la possibilité aux Malgaches de militer. Tout comme les progressistes réunionnais des années 1930, les Malgaches luttèrent pour la citoyenneté. En 1929, plusieurs milliers de personnes défilèrent sous les fenêtres du gouverneur pour demander la fin de l'esclavage permis par le Code de l'indigénat, et l'égalité des droits avec les Français pour les Malgaches. C'est ce que rappelle cette proclamation publiée dans différents journaux dirigés par Paul Dussac :

« Avec l'ultime indignation de leurs âmes libres dans des corps d'esclaves asservis par la 3e République, les prolétaires malgaches font entendre, auprès de la France prolétarienne et du prolétariat

mondial, le cri suprême de protestation contre un régime infernal d'oppression, digne des temps barbares, qui permet LA CONDAMNATION SANS JUGEMENT, à la déportation et à l'exil de deux des leurs, les journalistes, rédacteurs de l'Opinion, RALAIMONGO et RAVOHANGY, dont le plus grand crime consiste à être DES INDIGÈNES, c'est-à-dire des esclaves modernes, alors qu'ils devraient être, avec tous les Malgaches, conformément au droit international, DES CITOYENS FRANÇAIS LIBRES, en vertu de la loi d'annexion du 6 août 1896 ».

Compagnon de route de Jean Ralaimongo, Paul Dussac fut co-fondateur et directeur politique de l'Opinion, du Réveil malgache, et de l'Aurore malgache. Il fut condamné à plusieurs reprises à de la prison ferme. Les mauvais traitements accumulés pendant ces détentions furent à l'origine d'un voyage en France où il décéda en 1936, peu de temps après son arrivée.

Face à la violence de la répression et à l'intransigeance du pouvoir colonial qui refusait l'égalité aux Malgache, la position de Paul Dussac, Jean Ralaimongo et leurs amis évolua. Ce que souligne cet extrait d'un article de la Patrie malgache en date du 16 mars 1934 :

« Malgache, réveille-toi de ton inertie criminelle si tu ne veux pas mourir et disparaître. N'oublie pas que tu es esclave, que ton pays est devenu une terre d'esclaves depuis la loi d'annexion du 6 août 1896. Plus que jamais, réclame doc les droits d'hommes dans le cadre de la Nation française où tous les prolétaires, tes frères, sont prêts à te recevoir à bras ouverts.

Mais si la France, trompée par ses capitalo-impérialistes, persiste à te repousser comme indésirable, exige sans violence mais sans lâcheté l'indépendance de ton pays en vertu du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Ton salut est en toi-même ».

Francis Sautron : syndicaliste et co-fondateur de l'AKFM

Paul Dussac joua un rôle important dans la formation d'une nouvelle génération de militants. Sur la base de structures telles que le PCRM, ces nouveaux cadres créèrent le Mouvement démocratique de la rénovation malgache (MDRM) le 22 février 1946. Vainqueur des premières élections législatives à laquelle purent participer les Malgaches, le MDRM revendiquait l'abrogation de la loi d'annexion et donc la restauration de l'indépendance malgache.

Le MDRM fut anéanti en 1947 lors de la répression qui suivit la révolte des Malgaches contre la colonisation française. Sa brève existence a marqué profondément l'histoire. Sur les ruines de la répression, une autre génération de militants ont émergé. Parmi eux se trouvaient les membres de l'Union du peuple malgache (UPM). En 1957, l'UPM revendiquaient le retour à l'indépendance de Madagascar comme l'indique cette extrait d'une dépêche de l'AFP en date du 27 juin 1957 et publiée dans « Le Monde » daté du 28 mai 1957 :

« Au cours d'un congrès qu'elle vient de tenir à Tananarive, l'Union du peuple malgache (U.P.M.) a demandé l'établissement de rapports nouveaux entre la France et Madagascar « sur la base de l'amitié et de l'égalité, à partir de la reconnaissance de l'indépendance de la nation malgache ».

L'Union préconise « la formation d'une délégation nationale malgache, composée des élus de 1946 et actuels, des représentants des organisations politiques, syndicales et à caractère social, qui négociera avec le gouvernement français des rapports politiques, culturels et économiques ».

Enfin, l'Union du peuple malgache a décidé de poursuivre son action en faveur d'une amnistie générale pour que « les patriotes malgaches, condamnés à la suite des événements de 1947, encore frappés d'interdiction de séjour, puissent regagner leurs foyers et reprendre la place qui leur

revient dans la lutte pour la libération nationale ».

Dans ce combat, les Malgaches purent compter sur un Réunionnais : Francis Sautron. Arrivé à Madagascar en tant que militaire en 1944, démobilisé en 1946, il travaillait à l'arsenal de la base militaire de Diego Suarez. Il aurait pu continuer à militer à la CGT pour l'égalité des droits entre les Réunionnais et les Français sans remettre en cause son appartenance à la classe des créoles. Mais il a constaté toute la difficulté des syndicats et partis français à reconnaître la situation coloniale à Madagascar. Francis Sautron a donc œuvré pour l'organisation des travailleurs malgaches en syndicats. Il fut un des fondateurs du syndicat FISEMA.

Son engagement syndical s'accompagnait d'activités politiques. Francis Sautron était un des dirigeants de l'UPM aux côtés de Gisèle Rabesahala. Il fut la cible d'une trentaine de tentatives d'assassinat. Mais sa popularité était telle qu'il fut élu maire de Diego Suarez et député.

Francis Sautron fut également co-fondateur avec Richard Andrianamanajato du Parti du congrès pour l'indépendance de Madagascar (AKFM), issu de la fusion de l'UPM avec d'autres partis politiques.

Solidarités depuis La Réunion

Enfin, il est nécessaire de rappeler la solidarité des Réunionnais envers les Malgaches durant toute cette période. Cela se manifestait notamment par le soutien à la revendication d'amnistie pour toutes les victimes de la répression de 1947. Les députés Raymond Vergès et Léon de Lépervanche furent des acteurs de cette solidarité.

Le 26 juin marquait officiellement le retour à l'indépendance de Madagascar, mais un fait a rappelé combien la France voulait garder son emprise sur le pays. Paul Vergès, secrétaire général du PCR, voulait participer aux célébrations avec ses camarades de l'AKFM. Dès son arrivée à Ivato, il fut expulsé et renvoyé à La Réunion !

M.M.

Billet philosophique

« Non à l'esclavage moderne »



Une des affiches exposées au rond-point des Gilets Jaunes (Azalées) au Tampon.

Plusieurs événements ont eu lieu ces jours-ci dans le monde et à La Réunion qui nous font réfléchir sur les engagements et mobilisations de citoyens pour changer notre société injuste et préparer un avenir meilleur an dalonaz, en préservant notamment la vie sur Terre.

À ce sujet, La Chaîne Publique en France a diffusé samedi dernier un documentaire exceptionnel de 90 minutes réalisé en 2014 et intitulé "L'Urgence de ralentir", où de nombreux économistes, sociologues et philosophes, comme par exemple Edgar Morin, Hervé Kempf, Pierre Dardot, Pierre Rabhi, Lionel Astruc et bien d'autres mettent en cause « la cupidité et la compétitivité d'une économie non morale qui domine le monde ». Et l'économiste Geneviève Azam cite « les effets néfastes sur nos vies des milieux financiers en attente d'une rentabilité immédiate. Ce que nous vivons, c'est vraiment la colonisation du temps humain

dans toutes ses dimensions – biologique, social, écologique – par le temps économique. C'est un temps vide, sans racine, sans histoire, seulement occupé par la circulation des capitaux ».

Ces spécialistes dénoncent « l'état de notre société dû aux effets néfastes du néolibéralisme, qui mènent notre système à l'épuisement et vers des catastrophes tout à la fois écologiques, économiques et sociales ». Le film « vogue aussi partout dans le monde, où chaque jour des femmes et des hommes travaillent à redonner du sens à leur vie, en harmonie avec leur environnement ». La plupart de ces exemples sont tirés du livre « Un million de révolutions tranquilles », de la journaliste Bénédicte Manier, et le documentaire se termine sur un hommage à Gandhi, grand combattant indien pour la vie, la liberté et la paix.

**Nout péi, nout nasyon,
nout patrie**

L'autre événement à citer qui va dans ce sens s'est déroulé le dimanche 21 juin sur La Réunion 1ère Télé à l'occasion de la Fête de la Musique, où Yaëlle Trulès a animé une très belle émission intitulée "Mizik en fête", avec un concert enregistré 5 jours plus tôt à la salle Kerveguen de Saint-Pierre. Des artistes réunionnais célèbres, comme Thierry Gauliris, Frédéric Joron, Alexandra Musard, Olivier Araste, le groupe Melozikos et l'association musicale Ékol Misik Trad ont participé à ce concert. Et ils ont dénoncé notamment la misère ainsi que le poids de l'argent dont souffre nout péi, nout nasyon, nout patrie.

C'est ce qui a aussi été fait le samedi 20 juin place de la liberté à Saint-Pierre, où s'est tenu un rassemblement antiraciste et anticolonialiste regroupant une centaine de militants d'horizons divers. Comme dit "Témoignages" du 23 juin, « ce rassemblement a eu pour principal but de libérer la parole par rapport au colonialisme que nous subissons à La Réunion, et le lien nécessaire entre les différentes luttes intersectionnelles, qu'il s'agisse de la lutte contre le colonialisme, les luttes antiracistes, la lutte des classes, les inégalités de genre, les combats LGBT, etc ».

Et comme le souligne Ary Yée Chong Tchi Kan dans un éditorial de "Témoignages" du 20 juin, « la gestion de l'épidémie COVID-19 montre que La Réunion souffre de l'absence d'une autorité politique, responsable devant les Réunionnais ». Voilà pourquoi de plus en plus de Réunionnais disent « non à l'esclavage moderne », comme c'est affiché au rond-point des Azalées au Tampon.

Roger Orlu

Oté

Dopi kréol oprimé ziska kréol libéré ? Kansa nou va trapé

Sak lé in pé l'ansien, i ansouvien, moin lé sir, bann bataye pou nout langkréol nou té i amenn, dann in tan nout lang l'avé poin lotorizasyon pou égzisté, dann tan nout kiltir téi apèl folklor, dann tan ankor nou l'avé ont d'ète nou-mèm, épi dann tan galman nou téi trouv la lang lo kolon in zatèr sipèryèr éstra, par raport n'ote lang pti mizèr.

Zot va dir amoin pou kosa mi anparl sa ? Pars, m'a dir azot sa lé ankor dann l'aktyalité. Akoz mi anparl « dopi lo kréol oprimé ziska lo kréol libéré »-in liv axel Gauvin. Pars sa osi lé d'aktyalité.

Dann son liv Axel i di anou tout sak i pé fé dann la lang kréol La Rényon : néna poinn sogré, pars i pé fé a popré tout sak i fé dann ninport kèl lang provi ké ou i fé désèrtin zaménaz man. Ni pé kozé, ni pé ékri, i pé sèrv pou bann zamon trèr, akoz pa amontr la syans, listoir, la zéografi, mèm la médsine. I pé fé zoli romans, pyès téat, i pé fé diskour, i pé fé la politik, i pé désovaz demoun, tir azot dann malizé avèk la psikoloji, épi la psikanaliz.

Mé oila, i fé pa ! I fé konmsi nout lang kréol rényoné épi son bann lokitèr lé konm andikapé. Par koi ? Par l'fète lidéoloji dominant i rézone konmsa, i desid konmsa : la lang lo kolonyal lé zoli, sé in bon zoutiy, i pé bien travaye ansanm. Mé nout lang anou, la lang kréol La Rényon ? In patoi sinpatik, in kozé plito k'in lang, pir k'sa kékshoz k'i randré sèrvis lo pep rényoné si zamé li té i ariv a disparète.

Antansyon, mi di pa dopi lo tan moin la di azot zafèr anlèr la lo kréol rényoné la pa okip désèrtin séktèr li téi okip pa avan. Mi di pa zot non pli tout demoun i mète lanspèk pou anpèsh ali avansé-pou anpèsh ali d'ète prézan dann in bonpé séktèr. Mi di pa ! Mi di nout lang néna son bann défansèr, son bann militan, son bann rézistan mé pa asé dann bann séktèr dominan nout vi ofisyèl, ékonomik, kiltirèl syans tifik, édikasyonèl éstétera.

Mi pé di, nout lang ziska zordi lé frapé avèk la diglosie-par raport lo fransé !- é sé pou sa lé difisil ali rouv son zèl, pran son l'anvol, amontr son kapab, dézanklav la tête nout pèp. Dopi lo kréol oprimé ziska lo kréol li béré ! Ok, lé posib mé kansa. I tard mon dyé, mi trouv i tard !

Justin